

« La séance s'est terminée sur cet incident.

« Que feront maintenant les députés de l'opposition ?

« A l'instant où nous écrivons ces lignes, ils sont réunis pour prendre une détermination. »

—Le même journal contient aussi la pièce suivante :

RESOLUTION DE L'OPPOSITION.

« Nous suspendons notre tirage pour annoncer que l'opposition, qui s'est réunie chez M. Odilon Barrot, ne voulant prendre, ni directement, ni indirectement, la responsabilité des conséquences qui peuvent résulter des nouvelles mesures adoptées aujourd'hui par le gouvernement, vient de décider qu'elle ne se rendra pas au banquet.

« Elle adjure les bons citoyens de s'abstenir de tout rassemblement et de toute manifestation qui pourraient servir de prétexte à des actes de violence.

« En même temps, l'opposition tout entière comprend que les nouvelles résolutions du ministère lui imposent de nouveaux et graves devoirs qu'elle saura remplir. »

—Les troupes sont toujours consignées dans leurs casernes.

—Ce soir ont été affichées dans tous les quartiers de Paris les pièces ci-après :

PREFECTURE DE POLICE.

PROCLAMATION.

Habitants de Paris !

Une inquiétude, qui nuit au travail et aux affaires, règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent, et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du 12^e arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré, devant la chambre des députés, que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention, en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

Le gouvernement persiste dans cette détermination : mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions ; il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la charte et qui s'appuie sur la majorité des chambres ; il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité ; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible ; de bonne foi, les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter : elles sont le fondement et la garantie l'ordre public.

J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom des institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

Paris, le 21 février 1848.

Le pair de France, préfet de police.

G. DELESSERT.

—Sur la déclaration faite relativement au banquet qui devait avoir lieu le mardi 22 courant, à midi, dans le local situé rue du Chemin-de-Versailles, à Chaillot, M. le préfet de police s'appuyant, entre autres, sur les dispositions des lois des 16 et 24 août 1790, et de la loi du 22 juillet 1791, a rendu l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. La réunion et le banquet précités sont interdits :

« 2. Le présent arrêté sera notifié à qui de droit ;

« 3. Toutes mesures seront prises pour assurer l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 20 février 1848. »

M. le lieutenant-général Jacqueminot commandant-supérieur de la garde nationale, vient de publier un ordre du jour aux gardes nationaux du département de la Seine dans lequel il leur rappelle les articles 1, 7 et 199 de la loi du 22 mars 1831, dont le maintien est confié à leur dévouement :

« Gardes nationaux, est-il dit dans cet ordre du jour, aujourd'hui que des hommes qui vous sont étrangers convoquent, vous appellent et usurpent les droits de vos chefs, je dois protester hautement contre cette injure, et m'adresse au nom de la loi elle-même que je m'adresse à vous. »

—Une ordonnance de M. le préfet de police, concernant les attroupements, a été également publiée et affichée sous la date du 21 février.

Considérant, il est dit dans cette ordonnance, que dans les circonstances actuelles, et en présence de l'agitation que l'on cherche à répandre parmi les citoyens, il y a opportunité à donner une nouvelle publicité à l'ordonnance de police du 13 juillet 1831, concernant les attroupements ;

Ordonnons, etc.

Suivent les dispositions de l'ordonnance de police du 13 juillet 1831.

—Les chiffres ont un langage net et précis. Ceux qui suivent montrent assez clairement ce que coûte à l'industrie et à la population ouvrière de Paris surtout, l'agitation entretenue par les passions politiques.

Les versements de la caisse d'épargne, qui s'étaient élevés dimanche 6 février à 591,000 fr., n'ont été hier dimanche, 20 février, que de 235,000 fr. Différence en moins, 356,000 fr. Les remboursements, le dimanche 6 février, n'étaient que de 657,000 fr. ; hier ils ont été de 832,000 fr. Différence en plus, 175,000 fr.

Ainsi la caisse d'épargne a subi, d'une quinzaine à l'autre, une différence dans les versements et dans les remboursements qui équivalait à une perte nette de 531,000 fr. Jamais la caisse d'épargne n'avait été si rudement éprouvée, même pendant le calamiteux hiver de 1847.

(Extrait du Canadien.)

Paris 22 février.

Voici ce qui s'est passé ce matin, à 11 heures, au palais de la chambre des députés :

La population de la rive gauche, émue et inquiète des événements et ne sachant pas encore la résolution des députés de la gauche, s'est portée en grande partie sur le palais, par la rue de Bourgogne ; les groupes se sont pressés, et quelques individus qu'à leur physionomie on pouvait facilement reconnaître pour des provocateurs, ont escaladé les murs de la cour qui longent la salle des conférences. On poussait des cris confus.

En même temps, une foule épaisse débouchait par le pont de la Concorde, et la grille du péristyle était forcée. Quelques individus en même temps pénétrèrent jusque dans l'escalier qui conduit aux tribunes publiques.

Les chefs d'huissiers sont alors accourus avec quelques députés ; un escadron est survenu, et tout est rentré dans l'ordre.

C'est alors que l'on a fait occuper militairement les abords de la chambre. Le pont de la Concorde, en ce moment, est disposé de manière à pouvoir résister, non pas à une foule indisciplinée, mais à une armée entière. Ces dispositions font beaucoup d'honneur à la science stratégique de nos officiers supérieurs ; nous souhaitons qu'elles n'aient rien à coûter à l'humanité.

On nous apprend à l'instant que, vers midi, un escadron de dragons qui venait prendre position autour l'hôtel-Guizot, déjà occupé par des forces imposantes, a opéré ce mouvement si brusquement, que plusieurs personnes ont été renversées. Un cocher blessé à la tête a été relevé par la foule et transporté chez un pharmacien de la rue Neuve-Saint-Augustin, près le boulevard. La boutique était fermée, et pendant que le pharmacien cherchait à connaître les intentions du groupe formé devant sa porte, le blessé a été transporté chez un autre pharmacien de la rue de la Paix.

A une heure, la foule était ramassée, compacte, sur les boulevards et la place de la Madeleine.

Toutes les boutiques sont fermées.

Des groupes paisibles ont été repoussés par la force. Ils se sont repliés sur l'hôtel des affaires étrangères, faisant entendre les cris de : *Vive la réforme ! à bas Guizot !*

Un témoin oculaire nous raconte que, près de l'hôtel des Capucines, un garde municipal à cheval s'est détaché tout-à-coup de la patrouille dont il faisait partie, et, tirant son sabre, s'est précipité seul dans la foule pour arrêter un homme du peuple qui venait de proférer quelques cris : renversé aussitôt de son cheval, ce militaire a été fort maltraité, et il allait succomber, lorsque quelques personnes faisant partie des groupes l'ont relevé et transporté chez un pharmacien pour panser ses blessures.

Ses camarades n'ont pu venir à son secours, la foule était trop compacte en cet endroit.

Vers une heure et demie, un rassemblement de plus de cinq cents hommes a traversé la place du Carrousel, précédé d'un